

Vol. 37, no 6, 21 octobre 2010

Hausses des assurances

Éric Désilets, 3^e vice-président à l'information

Pour une deuxième fois cette session, vous devez vous prononcer sur les hausses de primes de notre assurance collective. Mais contrairement à la première consultation, qui liait l'augmentation de coûts à des ajouts de services, cette fois-ci la question (mais est-ce vraiment un vrai dilemme?) implique nécessairement une hausse de notre prime : une augmentation de 3,4% ou de 2,9% (selon l'option choisie) de l'assurance-maladie et une augmentation de 12,5% de l'assurance-invalidité longue durée. Tout porte à croire que ces informations nous ont été cachées lors de la première consultation...

Tout d'abord, lors de la réunion des syndicats adhérant à la police s'assurance, qui s'est tenue le 15 octobre dernier, il a été décidé majoritairement de modifier deux services de nos assurances. Or ces modifications auraient-elles été approuvées si chacun avait su que d'autres hausses extravagantes s'appliqueraient? Nous en doutons... La première modification concerne la hausse des maximums pour les soins auprès des professionnels de la santé. Dorénavant, vous serez remboursés 35\$ par traitement, et non plus 30\$, tout en conservant le maximum annuel de 400\$ (excepté le naturopathe pour lequel le maximum annuel est de deux consultations). Cette modification entraîne une hausse de 0,9% à l'assurance-maladie (incluse dans l'augmentation de 3,4% ou de 2,9% qui sera choisie). La deuxième modification adoptée le 15 octobre concerne l'assurance annulation voyage et elle est à coût zéro.

Maintenant, nous devons décider si nous voulons une augmentation de taux de 3,4% (option A) qui conserve notre régime actuel de remboursement (80%) ou une augmentation de 2,9% (option B) qui implique une modification de notre contrat et relance le débat sur les médicaments génériques. Notre régime actuel rembourse 80% des médicaments sans distinctions. L'option B propose de rembourser 80% des médicaments uniques pour lesquels il n'existe pas de génériques, 90% des médicaments génériques qui coûtent moins cher et 68% des médicaments innovateurs pour lesquels il existe des génériques. Bref, avec l'option B, quand vous achèterez vos médicaments, votre choix impliquera un remboursement différent.

Avons-nous vraiment le choix de refuser les nouvelles hausses puisque les options A ou B l'impliquent nécessairement? Je vous rappelle que nous bénéficions d'une coassurance entre La Capitale et les syndicats de la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ) adhérant à la police d'assurance. Les hausses proposées sont donc le fruit des négociations entre nos représentants élus au comité fédéral des assurances et des régimes de retraite (CFARR) et ceux de La Capitale. Si nous affirmons notre désaccord, soit que les augmentations seront reportées l'an prochain, soit que nous devons aller en appel d'offres.

DANS CE NUMÉRO :

■ Conférence Aminata Traoré	2	■ À la recherche d'un auteur	2
■ Capsule 2 : C'est quoi du harcèlement?	3	■ Invitation aux citoyennes et aux citoyens – Coalition 9-11	4

Il me semble tout à fait logique de faire un appel d'offres comme je le fais à chaque fois que ma compagnie d'assurance habitation augmente ma facture. Et ça semble le cas cette fois-ci. Par exemple, un prof qui gagne 50 000\$ par année et qui a un plan d'assurance familiale paiera obligatoirement 2827\$ (option A, taxes incluses) ou 2813\$ (option B, taxes incluses) en assurance-maladie et 555\$ en assurance-salaire longue durée (taxes incluses). Avec un tel montant et des augmentations importantes, avons-nous le droit de questionner la décision concernant le refus d'aller en appel d'offres, d'autant plus que le dernier exercice similaire a été réalisé en 1998? Bref, votre délégué syndical de département devra voter sur ces questions au conseil syndical du 10 novembre prochain. D'ici ce temps, exprimez-lui votre point de vue.



COMITÉ DE SOLIDARITÉ
TROIS-RIVIÈRES

CONFÉRENCE

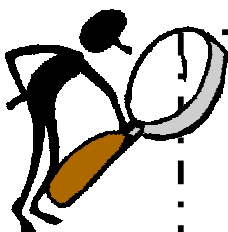
Aminata Traoré sera à Trois-Rivières
4 novembre 2010 à 12h
Au Loft du CEGEP de Trois-Rivières



Aminata Traoré est l'ancienne ministre de la Culture et du Tourisme au Mali. Depuis plusieurs années on la connaît pour ses nombreuses prises de parole notamment lors des Forums sociaux mondiaux. Militante altermondialiste, elle s'est engagée dans le combat contre le libéralisme, qu'elle considère comme responsable du maintien de la pauvreté au Mali et en Afrique en général. Aminata Traoré souhaite que les États africains cessent de suivre les injonctions des pays occidentaux qui se traduisent par « les plans et programmes des banquiers internationaux et des grandes puissances du Nord » et qui conduisent à la pauvreté des populations et engendrent les phénomènes de violence et l'émigration vers l'Europe d'une grande partie de la jeunesse désabusée.

Citations

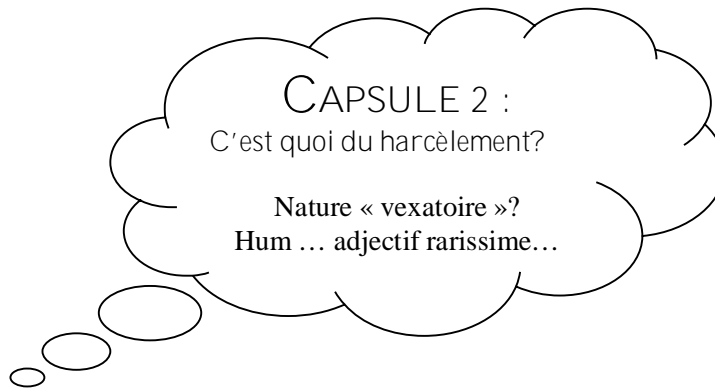
« C'est d'abord dans nos têtes qu'il faut se libérer »
« Les Africains ne sont pas pauvres, ils ont été spoliés »



À la recherche d'un auteur

Nous avons reçu un excellent texte sarcastique sur la retraite du directeur général, mais son auteur ne l'a pas signé. Nous ne pouvons pas publier un texte anonyme. Donc, nous recherchons l'auteur ou un autre signataire qui voudrait l'endosser.

Le Comité pour contrer le harcèlement et la violence vous invite à lire les capsules qui vous aideront à comprendre les différentes facettes de ce problème.



VRAI OU FAUX ?

Selon notre politique institutionnelle pour contrer le harcèlement, tout geste ou conduite à caractère hostile est considéré comme du harcèlement.

FAUX. Pour conclure à du harcèlement, la présence de ces quatre éléments doit être démontrée, soit :
 une conduite vexatoire ayant un caractère de répétition ou de gravité;
 un caractère hostile ou non désiré;
 une atteinte à la dignité et à l'intégrité psychologique ou physique de la personne visée;
 et un milieu de travail néfaste.

Une seule parole, un seul geste ou acte grave peut être considéré comme du harcèlement s'il entraîne un effet nocif continu pour la personne visée. (Extrait : Ça fait partie de la job, Éditions Pleine Lune)

Définition de « vexatoire » :

Dans le *Petit Larousse* (2003), on mentionne que dans l'adjectif « vexatoire » il y a le nom « vexation » et finalement le verbe « vexer »! Tout ça pour en arriver à : « *Je suis blessé dans mon amour-propre et j'ai de la peine* ». Et puis là, ce n'est pas rigolo du tout!

J'ai l'estime de soi dans les talons et l'angoisse à fleur de peau. La source de mes maux est une personne que je côtoie régulièrement. L'étau se resserre. Implacablement. Dans ma soupe aux alphabets, un mot se forme : VICTIME. Je me pose alors la question qui tue : Serais-je victime de harcèlement? Il faut absolument que je m'informe afin de répondre à cette inquiétude grandissante...

La première chose à faire est de bien se renseigner! Comment savoir si je suis vraiment victime de harcèlement? Pour pouvoir répondre à cette question à 1 000 \$, il faut consulter le dépliant « *Contre le harcèlement et la violence, ça me concerne aussi* » disponible sur le site du Cégep (Inscrivez « harcèlement » dans l'espace Recherche). Si cela semble vous concerner, adressez-vous à l'une des personnes-ressources dont vous retrouverez les noms sur notre dépliant.

À la prochaine capsule!

*Joyce Gaulin, coordonnatrice
 Pierre-Paul Thibeault, coordonnateur
 Comité pour contrer le harcèlement et la violence*



INVITATION AUX CITOYENNES ET AUX CITOYENS

La Coalition passe une fois de plus à l'action

Trois-Rivières, 19 octobre 2010. La semaine dernière, le gouvernement fédéral annonçait qu'il reconduisait 3 des 4 projets pilotes qui sont en place depuis plus de cinq ans. Un autre a été tout simplement mis de côté.

La Coalition 9-11, rassemblement citoyen mauricien, tiennent à dénoncer la façon d'agir du gouvernement fédéral par rapport au programme d'assurance-emploi. Les projets pilotes sont des mesures temporaires et discriminatoires, qui créent de l'incertitude au sein de la population.

Assez, c'est assez, la Coalition 9-11 demande que ses projets deviennent force de LOI! L'assurance-emploi, j'y ai droit!

Nous vous invitons donc à un rassemblement :

Vendredi le 22 octobre 2010

De 11 h 30 à 12 h 15

Devant les bureaux de Service Canada
55, rue des Forges, Trois-Rivières

Nous vous y attendons en grand nombre!



Syndicat des professeur-e-s du Cégep de Trois-Rivières
3500, rue de Courval, Trois-Rivières, Québec G9A 5E6
Tél.: (819) 376-9555 Télécopieur: (819) 376-2072

